

CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le quinze juin, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CERONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Polyvalente Robert Peyronnin. en application du III de l'article 19 de la Loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 sous la Présidence de Monsieur Jean-Patrick SOULÉ, Maire de CERONS.

Etaient présents : MM. Jean-Patrick SOULÉ, Julien LE TACON, Mme Maguy PEYRONNIN, M. Michel ARMAGNACQ, Mme Corinne BOURCHEIX, MM. Thierry ALLARD, Jean-Noël CLAMOUR, Mme Nathalie GARNIER, MM. Patrice BOFFO, Yannick LEGLISE, Franck LAFORET, Mmes Karine PRIVAT, Muriel LACAZE, Andreea DAN DOMPIERRE, Céline PEYRONNIN, Stéphanie GUERIN, MM. David RIEU, Frédéric EXPERT, Mme Amélie BONNERAT.

Secrétaire de séance : Stéphanie GUERIN

Date de convocation : 11 juin 2020

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la précédente séance.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Commissions communales
- Indemnités des Conseillers Municipaux
- Fixation du nombre de membres du Centre Communal d'Action Sociale
- Election des membres du Conseil Municipal au Centre Communal d'Action Sociale
- Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- Nomination des délégués du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde
- Nomination des délégués du Syndicat du Collège
- Nomination du Conseiller Municipal en charge des questions de défense

21/2020 – COMMISSIONS COMMUNALES

Conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose de constituer sept commissions :

	COMMISSIONS	RESPONSABLE	MEMBRES
1	<p>JEUNESSE – ENFANCE – SCOLAIRE – ASSOCIATIF – SPORTS – CULTURE</p> <p><i>Conseillère municipale en charge de la vie scolaire et de la jeunesse</i></p> <p><i>Elu en charge de la vie associative, des sports et de la culture</i></p>	<p><u>Jean-Patrick SOULÉ</u></p> <p><i>Muriel LACAZE</i></p> <p><i>Jean-Patrick SOULÉ</i></p>	<p>Jean-Noël CLAMOUR Muriel LACAZE Céline PEYRONNIN Corinne BOURCHEIX Maguy PEYRONNIN Amélie BONNERAT Thierry ALLARD Andreea DAN DOMPIERRE Julien LE TACON Karine PRIVAT David RIEU</p>
2	<p>DEVELOPPEMENT DURABLE – ECOLOGIE – ENVIRONNEMENT- CADRE DE VIE – ECONOMIE – TOURISME - PATRIMOINE</p> <p><i>Elu en charge de l'environnement, du cadre de vie, de l'économie, du tourisme et du patrimoine</i></p> <p><i>Conseiller municipal en charge des espaces verts et du fleurissement</i></p> <p><i>Conseillère municipale en charge du développement durable</i></p>	<p><u>Julien LE TACON</u></p> <p><i>Julien LE TACON</i></p> <p><i>Yannick LEGLISE</i></p> <p><i>Andreea DAN DOMPIERRE</i></p>	<p>Julien LE TACON Yannick LEGLISE Jean-Noël CLAMOUR Franck LAFORET Maguy PEYRONNIN Amélie BONNERAT Céline PEYRONNIN Thierry ALLARD Frédéric EXPERT Andreea DAN DOMPIERRE Michel ARMAGNACQ</p>
3	<p>SOLIDARITE -EMPLOI</p>	<p><u>Maguy PEYRONNIN</u></p>	<p>Maguy PEYRONNIN Stéphanie GUERIN Jean-Noël CLAMOUR Karine PRIVAT Céline PEYRONNIN Nathalie GARNIER Muriel LACAZE Corinne BOURCHEIX Amélie BONNERAT Julien LE TACON</p>

4	URBANISME – SIEA DES DEUX RIVES	<u>Michel ARMAGNACQ</u>	Michel ARMAGNACQ Patrice BOFFO Franck LAFORET Corinne BOURCHEIX Julien LE TACON Stéphanie GUERIN Andreea DAN DOMPIERRE Frédéric EXPERT
5	VOIRIES – RESEAUX – BATIMENTS	<u>Corinne BOURCHEIX</u>	Corinne BOURCHEIX Patrice BOFFO Stéphanie GUERIN Jean-Noël CLAMOUR Muriel LACAZE Karine PRIVAT Michel ARMAGNACQ Julien LE TACON Franck LAFORET David RIEU
6	FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE	<u>Thierry ALLARD</u>	Maguy PEYRONNIN Yannick LEGLISE Corinne BOURCHEIX Andreea DAN DOMPIERRE Michel ARMAGNACQ Julien LE TACON Muriel LACAZE Frédéric EXPERT
7	COMMUNICATION	<u>Maire, Adjoints, Conseillers Municipaux en charge d'une commission</u>	Nathalie GARNIER Patrice BOFFO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la composition et la mise en place de ces commissions.

22/2020 – INDEMNITES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 25 mai 2020 fixant les indemnités des élus du Maire et des adjoints à compter du 26 mai 2020.

Considérant la composition des commissions municipales, Monsieur le Maire propose d'attribuer une indemnité aux conseillers municipaux en charge d'une commission comme suit :

INDEMNITE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Le taux maximum de l'indemnité des conseillers municipaux pour CERONS est de 6 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité à partir du 16 juin 2020, l'indemnité des Conseillers municipaux à 5 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale.

A partir du 16 juin 2020 :

- Monsieur Yannick LEGLISE, conseiller municipal percevra 5 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale,
- Madame Muriel LACAZE, conseillère municipale percevra 5 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale,
- Madame Andreea DAN DOMPIERRE, conseillère municipale percevra 5 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale,

23/2020 – FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article R 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le C.C.A.S doit être composé en nombre égal au maximum de huit membres élus en son sein par le Conseil Municipal et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L 123-6. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la C.C.A.S. disposait, à ce jour, de douze membres (six membres du Conseil Municipal et six membres nommés).

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que le nombre de délégués élus sera de six membres et de ce fait, le nombre de membres désignés sera également de six.

24/2020 - ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article R 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est composé en nombre égal, au maximum de huit membres élus en son sein par le Conseil Municipal et de huit membres nommés par le maire parmi les personnes non-membres du Conseil Municipal.

Il rappelle la délibération n° 23/2020 fixant le nombre de membres du C.C.A.S. à douze membres (six membres élus par le Conseil Municipal et six membres nommés le Maire).

L'élection des délégués du Conseil Municipal a lieu à bulletin secret au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le Maire demande s'il y a des listes de candidats. Madame Maguy PEYRONNIN présente une liste. Elle comprend : Mmes Maguy PEYRONNIN, Karine PRIVAT, Céline PEYRONNIN, M. Jean-Noël CLAMOUR, Mmes Stéphanie GUERIN et Nathalie GARNIER.

Après vote du Conseil Municipal et dépouillement des bulletins, la liste de Madame PEYRONNIN obtient dix-neuf voix. Les membres de la liste sont déclarés élus au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

25/2020 - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

En application des articles L 1414-2 et L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection de la Commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire demande si une liste se présente. M. Thierry ALLARD présente sa liste. Elle se compose :

Titulaires : MM. ALLARD, LE TACON, Mme LACAZE

Suppléants : M. ARMAGNACQ, Mme DAN DOMPIERRE, M. EXPERT

Le vote a lieu au scrutin secret. La liste de M. Thierry ALLARD ayant eu dix-neuf voix est élue. Cette commission sera valable pour l'ensemble des marchés publics à venir tant qu'une éventuelle délibération du Conseil Municipal n'aura pas décidé de sa modification.

26/2020 - ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE

Monsieur le Maire explique que conformément aux statuts du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde, il est nécessaire de procéder à la nomination de 2 délégués qui représenteront notre commune auprès de ce Syndicat. Monsieur le Maire rappelle que cette élection a lieu au scrutin secret à la majorité absolue. Monsieur le Maire demande s'il y a des élus candidats. Madame Corinne BOURCHEIX et Monsieur Patrice BOFFO se déclarent candidats.

Après le vote au scrutin secret :

- Madame Corinne BOURCHEIX : 19 voix
- Monsieur Patrice BOFFO : 19 voix

Madame Corinne BOURCHEIX et Monsieur Patrice BOFFO ayant obtenu la majorité absolue sont élus délégués au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde.

27/2020 - ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DU COLLEGE

Monsieur le Maire explique que conformément aux statuts du Syndicat Intercommunal du Collège de Podensac, il est nécessaire de procéder à la nomination de 4 délégués titulaires qui représenteront notre commune aux réunions du Syndicat. Monsieur le Maire rappelle que cette élection a lieu au scrutin secret à la majorité absolue. Monsieur le Maire demande s'il y a des élus candidats.

Madame Andreea DAN DOMPIERRE
Madame Stéphanie GUERIN
Madame Nathalie GARNIER
Monsieur David RIEU

se déclarent candidats.

Après le vote au scrutin secret :

- Madame Andreea DAN DOMPIERRE a obtenu dix-neuf voix
- Madame Stéphanie GUERIN a obtenu dix-neuf voix
- Madame Nathalie GARNIER a obtenu dix-neuf voix
- Monsieur David RIEU a obtenu dix-neuf voix

Madame Andreea DAN DOMPIERRE, Madame Stéphanie GUERIN, Madame Nathalie GARNIER, Monsieur David RIEU ayant obtenu la majorité absolue sont élus délégués au Syndicat du collège de Podensac.

28/2020 - MISE EN PLACE D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

Monsieur le Maire explique que chaque conseil municipal doit mettre en place en son sein un conseiller municipal en charge des questions de défense.

Ce conseiller municipal aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Monsieur le Maire demande s'il y a un candidat. Monsieur CLAMOUR se présente.

Monsieur CLAMOUR est élu à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.